



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 51912

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset appelle l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur l'attribution de la « campagne double » pour les anciens d'AFN fonctionnaires et assimilés. En effet, afin de répondre à l'attente des associations d'anciens combattants de la guerre d'Algérie, un engagement aurait été pris de conduire une démarche de clarification relative à l'attribution éventuelle de la « campagne double » aux fonctionnaires et agents publics ayant participé à ce conflit. Il a été précisé à certaines associations qu'une étude serait menée par M. Christian Gal et qu'en octobre 2004, un bilan d'étape serait établi. Par conséquent, il lui demande de lui préciser l'état d'avancement de cette étude sur l'attribution éventuelle de la « campagne double » aux fonctionnaires et agents publics ayant participé à ce conflit, ainsi que la date à laquelle ce bilan d'étape pourra être consulté.

Texte de la réponse

Pour répondre aux demandes persistantes de certaines associations d'anciens combattants d'Afrique du Nord, le ministre délégué aux anciens combattants a effectivement décidé de confier à un inspecteur général des affaires sociales une étude sur l'attribution de la « campagne double » aux anciens combattants fonctionnaires et assimilés. À l'issue de la première période, allant de juillet à octobre 2004, le premier volet de cette étude, qui a essentiellement permis de recueillir l'avis et les suggestions des associations et des élus quant à l'urgence et l'importance à donner à cette revendication, a été remis au ministre sous forme d'une note interne. La seconde partie de cette étude sera consacrée à la construction des différents scénarios possibles et à l'évaluation de leur incidence financière. Le rapport final sera remis au ministre au deuxième trimestre 2005.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Morisset](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51912

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 2004, page 9328

Réponse publiée le : 18 janvier 2005, page 543